



Bulletin du Parl. Franc.
Haute-Ville
IN HOC SIGNO VINCES
La "Croix"
9, RUE NOTRE-DAME EST
Boîte de Poste 388
JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire
Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

JOURNAL CATHOLIQUE
9, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

Le Samedi, 16 Novembre 1912. Vol. X. — No 39.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

MONTRÉAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS

ÉTRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

La truellerie, le compas et l'équerre de M^{re}. Langlois

SUS AUX CALOMNIATEURS!

Non seulement notre province n'est pas arriérée sous le rapport de l'instruction; mais elle est plus avancée!

D'abord, nos congrégations d'hommes et de femmes renferment un bon nombre de sujets de haute valeur intellectuelle, ce que n'ont pas les autres provinces en partie protestantes.

Nos laïques ont aussi une valeur incontestable. Il suffirait d'établir des concours sérieux pour prouver que non seulement nous ne sommes pas inférieurs, mais supérieurs en général à ceux des autres provinces.

Nous les répétitions, établissements des concours sur le français et l'anglais, les mathématiques, la comptabilité, l'histoire et la géographie, les sténographies française et anglaise, le dactylographe, pour les écoles communales ou paroissiales, si vous voulez, sur les hautes mathématiques, etc., pour nos académies, et nous verrons! et maître Godefroy verra!

Il est temps que les calomnies de la vilaine et méchante Truelle de Langlois finissent. Ces dénigresments accusés, mais ne peuvent prouver. "Mentez, mentez, dit Voltaire, le père et le modèle des émancipés du Pays, il en restera toujours quelque chose".

Pas plus tard que l'an dernier, un jeune homme qu'on avait envoyé dans l'un des principaux collèges commerciaux de l'Ontario, pour y compléter ses études commerciales, écrivait à ses anciens compagnons: "Tel je me perfectionne sur l'anglais; quant au reste, je n'apprends rien, je perds mon temps; on enseigne des choses que je sais et je sais des spécialités qu'on n'enseigne point. Prix du nouveau collège \$300 par année, de l'ancien \$80 par année. Comme vous le voyez, M. Godefroy, ce ne sont pas toujours les hauts salaires qui font la valeur de l'enseignement!"

Si nous faisons moins de puff, moins de fluff, nos études n'en sont pas moins sérieuses, pour ne pas dire davantage; la réputation de notre clergé et de nos communautés religieuses sous le rapport de la compétence et du dévouement n'est plus à faire, elle est connue de tous ceux qui ne sont pas aveugles comme les gens de la petite feuille langloisienne.

Encore une fois, notre corps enseignant, religieux et laïque, n'en cède point à ses confrères des provinces sœurs, et notre jeunesse est aussi intelligente que toute autre.

Mais, diront Langlois et ses mignons, c'est de l'enseignement pratique qu'il nous faut!

Qu'entendez-vous par enseignement pratique, messieurs, comprenez-vous bien le sens du mot pratique? Est-ce que pour des enfants de sept à seize ans l'enseignement pratique ne consiste pas à leur apprendre le français, l'anglais, l'arithmétique, la comptabilité, la correspondance commerciale, des notions de droit commercial, etc., etc.? prétendez-vous qu'on enseigne à ces enfants la mécanique et le génie civil?

Allez, messieurs, dans la plupart de nos écoles paroissiales de Montréal et de Québec et de nos collèges commerciaux de la province, vous y trouverez presque partout un bon système de banking où non seulement notre jeunesse s'initie aux opérations de banques, mais encore aux affaires en opérant sur des marchandises factices et avec une monnaie de même essence. Ajoutez à cela de bonnes notions de dessin industriel qui s'y donnent; que voulez-vous de plus pour des jeunes?

Puis, le gouvernement n'a-t-il pas fondé de bonnes écoles techniques à Montréal et à Québec, et ne se propose-t-il pas d'en établir d'autres dans les principaux centres de la province?

Les Révérends frères de la Charité et Vincent à Montréal, n'ont-ils pas déjà de ces sortes d'écoles?

Nos écoles d'agriculture courent-elles pour rien? Est-ce que tout ceci n'est pas pratique?

One faut-il donc à nos émancipés pour que notre enseignement soit pratique à leurs yeux?

Faire lire à nos jeunes les œuvres de

Zola, d'Anatole France, le récit des exploits de Ferrer, les actes des pieux et saints révolutionnaires de 1789?

Leur apprendre à manier la truellerie, à se servir du compas et de l'équerre du *maçon*; à jouer du triangle, à se mettre de beaux de cochons sur le ventre?!

Leur enseigner l'art de *débâcher*, leur indiquer le chemin de la buvette, du théâtre, etc., etc.?

Il paraît bien que c'est là l'enseignement pratique que le Pays désire, puisque l'autre existe et qu'il s'obstine à ne pas s'en apercevoir, à l'ignorer!

Est-ce que nos Universités, qui nous donnent de bons médecins, de bons avocats, de bons notaires, ne donnent pas un enseignement pratique? Notre école polytechnique, qui donne chaque année bon nombre d'ingénieurs civils de premier ordre, n'a-t-elle pas un enseignement pratique?

On fait plus de dépenses dans l'Ontario, dira-t-on, pour l'instruction.

Où, et pour cause. L'Ontario n'a pas de communautés religieuses ou presque pas; il n'a pas non plus de collèges classiques où les professeurs se dévouent en quelque sorte gratis *pro Deo*.

Les professeurs sont payés plus cher, pour cause encore: il nous faut dans la province de Québec trois écoles où il en faut une dans l'Ontario, parce que nos familles sont trois fois plus nombreuses.

Le Bureau central d'examineurs ne vaut rien, dit Godefroy. C'est faux. Godefroy parle ainsi parce qu'il en est ignorant. Les questions pour les diplômes élémentaires, modèles et académiques sont bien faites et assez difficiles. Ceux qui subissent ces examens avec succès prouvent qu'ils ont des connaissances suffisantes pour préparer les enfants qui leur seront confiés.

Sans doute, les écoles normales ont l'avantage d'avoir un meilleur entraînement pédagogique; mais il ne faudrait pas croire cependant, comme semble le croire le grand pédagogue Langlois, que nos maîtresses qui ont été formées, en très grande partie par les Sœurs, sans passer par les écoles normales, sont beaucoup moins compétentes. Ce serait une grosse erreur: Les Sœurs font suivre à leurs aspirantes au diplôme d'institutrice, un bon cours de pédagogie, illustré par les exemples que leur donne une bonne maîtresse, qu'elles voient à l'œuvre; exemples très souvent plus efficaces que les meilleures théories. On peut dire que chaque convent est une sorte d'école normale. D'ailleurs, dans ces maisons, les jeunes élèves ne manquent pas pour donner de l'exercice aux aspirantes.

A propos des maîtresses, un inconvénient très sérieux se présente constamment et se présentera toujours! et cela, malgré la meilleure volonté de nos gouvernements et les cris déchirants des entraînements tripoutins de Godefroy: c'est que nos maîtresses, qu'elles soient normales ou non, après quelques mois, ou trois ou quatre ans d'enseignement, trouvent à se marier, souvent juste au moment où elles commencent à avoir assez d'expérience pour bien réussir, et c'est toujours à recommencer.

M. Godefroy, qui a fait son cours de méthodologie dans les ouvrages d'Herbette, n'avait pas prévu ce cas, nous en sommes sûrs, plutôt il l'ignorait complètement; d'où il résulte que nos communautés de religieuses enseignantes ont un immense avantage: sous ce rapport à cause de la stabilité de leurs sujets, avantage que n'ont pas les autres provinces en grande partie protestantes, car là aussi les maîtresses se marient.

Ceci n'empêche pas cependant que Godefroy et les siens désirent ardemment la disparition de ces communautés comme gagnées leurs chers amis tripoutins de la Ligue de l'Enseignement de France soupiraient après la disparition des congrégations françaises.

Alors, dira-t-on, des maîtres feraient mieux l'affaire; payons-les bien, et tout ira pour le mieux. Supposons un salaire de 1,000 à 1,200 piastres. M. Godefroy

croit-il qu'un jeune homme instruit qui ne se sent pas de vocation pour l'enseignement ira se sacrifier quand il sait pouvoir se faire un salaire de 1,500 à 2,000 piastres et plus par année, et avec moins de fatigue et de déboires!

Faites-vous instituteur, maître Godefroy, si le cœur vous en dit. Vous êtes généreux, zélé, désintéressé, vous! vous aimez la classe populaire! faites des sacrifices pour elle; vous n'avez encore rien fait si ce n'est critiquer ceux qui se dévouent pour elle... Mais non, vous tenez trop à votre petit siège pour cela: le "confortable" vous est trop cher!

Ce que vous ne pouvez faire et vos amis avec vous, nos communautés religieuses d'hommes le font; elles le font avec un dévouement infatigable; ce qui n'a pas empêché vos compères de France de les chasser; et votre petite feuille de mordre dessus à belles dents quand l'occasion s'en présente.

Nous ne craignons donc pas d'avancer et d'affirmer que notre province est la première du Canada sous le rapport de l'instruction, n'en déplaise à Godefroy et à ses satellites tripoutins. Que les pharisiens du Pays s'en scandalisent s'ils le veulent.

Si nos Canadiens n'ont pas les positions qu'ils devraient occuper, ce n'est pas dû à leur manque de capacité et d'instruction, mais à l'esprit d'acaparement des Anglais; au favoritisme outré dont ils sont l'objet, favoritisme souvent injuste; à la veulerie, au manque de patriotisme de plusieurs des nôtres, de ceux qui devraient par leur position agir autrement; aux calomnies sans cesse renaissantes des gens du Pays qui ne cessent de nous dénigrer pour faire avancer leurs petites idées, qui chantent impudemment aux quatre coins du Canada, pour mieux assurer leur programme de sectaires, que nous sommes des arriérés, et qui favorisent par tous les moyens, qui sont en leur pouvoir, tous nos adversaires pour donner à leurs mensonges quelque couleur de vérité!

Abandonnés par la mère-patrie, nous avons dû lutter continuellement; oui, sans trêve et contre des injustices criantes, et contre la violation de nos traités et contre l'empêchement inlassable et toujours renaissant de nos adversaires.

Toutes les grandes compagnies, soit de chemin de fer, soit d'assurance, soit de navigation, etc., etc., appartiennent à des capitalistes d'Albion ou des États-Unis; est-ce étonnant qu'elles favorisent les leurs?

Puis, il nous manque une chose à nous, Canadiens français, nous ne sommes pas marqués du signe de la bête. Notre front est encore trop pur, il lui manque l'empreinte du triangle. C'est pour cette raison, surtout, que les faveurs nous furent; nous sommes des papistes!

Sachez, monsieur Langlois, qu'il vaut mieux vivre dans la médiocrité, dans la pauvreté même, que de se faire apostats comme certains pauvres sires du Pays.

Aux calendes grecques les faveurs de Sam et de John Bull, si pour les obtenir il faut sacrifier notre cœur et notre foi! Ce serait échanger notre droit d'assesse contre le plat de lentilles. Si les Esau du Pays l'ont fait, c'est leur affaire; seulement, ils ne doivent pas nous traiter d'arriérés parce que notre âme est beaucoup plus élevée et indépendante que la leur!

Tout de même, si le nid des émancipés du Pays n'était pas un taupier, les petits être dégoûtés qui grouillent là s'apercevraient que bon nombre de nos Canadiens, tout en restant libres et debout et sans protection, se sont fait de magnifiques positions, de belles fortunes. Nous avons des banquiers, des compagnies d'assurance, des industriels, des marchands en gros en bon nombre! Ecartillez-vous les yeux, petits mains du Pays!

Votre école pratique, c'est l'école sans Dieu.

Votre école obligatoire, c'est celle qui vous permet de gâter l'esprit et le cœur de la jeunesse.

Votre école gratuite... c'est celle qui, dans votre esprit, doit vous faire grimper aux positions en faisant mine de prendre l'intérêt du peuple.

Votre uniformité du livre, c'est celle qui vous permettra d'enseigner l'erreur et de reléguer le nom de Dieu aux oubliettes en le rayant des manuels scolaires.

Le ministère de l'instruction publique est le pouvoir qui vous permettra d'exécuter vos projets néfastes contre la religion, contre l'Église, contre votre patrie, contre le Christ et Dieu.

J.-A. DOLLARD.

LE PÉRIL MAÇONNIQUE

Il faudrait peut-être mieux dire le *Péril chrétien*. C'est bien le christianisme, ou plutôt les chrétiens, que le maçonisme, organisation militante du judaïsme, menace de nos jours plus que jamais.

Voici ce que la *Fortnightly Review*, de Saint-Louis, vient de publier en première page, le 15 octobre:

"La convention triennale de la maçonnerie dite *écossaise*, (organisée, originairement, par des juifs kabbalistes de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et des États-Unis, 1761-1801.), a été tenue à Boston, le 30 septembre 1912 (1).

"Le fait de cette convention fut annoncé par une dépêche de la *Presse Associée* (judéo-maçonnique).

"Le F. Souverain Gr. Commandeur, (chef de la convention), déclara que, du 1er juillet 1911 au 1er juillet 1912, 13,179 FF. furent initiés au 14e degré de perfection dite *écossaise* (2).

"Sur ces 13,179 FF., 12,106 atteignirent le 32e degré de perfection (3).

"Le rapport du Souv. Gr. Commandeur (33e degré) continue en ces termes:

"Le nombre des initiés, en 1911, fut de 6,283 en loge; 5,697 en conseil; 5,694 en chapitre, et 5,779 en consistoire (4)."

La *Revue*, de Saint-Louis, ajoute:

"Il faut noter que ce rapport concerne la juridiction Nord seulement de l'Amérique (y compris le Canada sans doute) et que la maçonnerie dite *écossaise* (*orange*), superstructure juïdique de la maçonnerie *symbolique*, inférieure, (*bleue*), constitue une des grandes organisations du maçonisme et voit augmenter constamment ses membres aux États-Unis.

"Depuis la publication (1908, Saint-Louis, Herder), de notre *Étude sur la maçonnerie en Amérique*, dit le Dr Preuss, de la *Revue*, le danger que présente la propagande maçonnique en Amérique est apprécié, de plus en plus, parmi les catholiques. Il y a cependant encore beaucoup d'optimistes qui nient que le péril maçonnique soit aussi grand qu'il le paraît, parce que, disent-ils, la plupart des FF., en ce pays, sont d'une espèce ignorante et inoffensive; FF. "du couteau et de la fourchette", qui ne prendraient jamais part à des machinations anti-catholiques.

"Le fait que l'association américaine dite "Gardiens de la Liberté", se recrute largement chez les maçons et que le journal *La Menace*, ainsi que des publications similaires sont subsidiés, soutenus par des FF., devrait donner à réfléchir à ces optimistes.

"Nous avons, dit Preuss, en terminant, observé, étudié la maçonnerie en Amé-

ricaine, dit le Dr Preuss, de la *Revue*, le danger que présente la propagande maçonnique en Amérique est apprécié, de plus en plus, parmi les catholiques. Il y a cependant encore beaucoup d'optimistes qui nient que le péril maçonnique soit aussi grand qu'il le paraît, parce que, disent-ils, la plupart des FF., en ce pays, sont d'une espèce ignorante et inoffensive; FF. "du couteau et de la fourchette", qui ne prendraient jamais part à des machinations anti-catholiques.

"Nous avons, dit Preuss, en terminant, observé, étudié la maçonnerie en Amé-

(1) C'est à Boston, en 1633, que la Grande Loge d'Angleterre fonda sa première loge aux États-Unis; 12 ans après la fondation occulte de la première loge impériale dans Québec (1721), la même année que la fondation de la première loge anglaise de France, à Dunkerke, sous Louis XV.

(2) *Parfait maçon*. Le rituel *ésotérique* authentique, dit: "Aux loix divines, au droit divin des cléricaux, nos *parfaits maçons* opposent la morale indépendante".

Ce texte est tiré de l'*Instruction secrète* du 33e Gr. M. Anghera, prêtre apostat, donnée au F. Joseph Garibaldi, à Palerme, 5 avril 1860. Copie de l'original déposé aux archives secrètes de la maç. dite *écossaise*, à Naples (aujourd'hui aux archives du Supr. Cons. de Rome, depuis 1893. Voir aussi Preuss: *A study in American Masonry*, ch. XV, *La Moralité maçonnique*.

(3) Le rituel *ésotérique* authentique dit: *Prince du Royal secret*. Le *Royal Secret* consiste dans ce dogme kabbalique: "L'homme est à la fois, le dieu, le pontife, le roi de lui-même". C'est le dogme fondamental de l'athéologie maçonnique anarchique.

(4) Le terme "consistoire" est d'origine juive, et le terme "chapitre", d'origine templière.

ricque, depuis nombre d'années. Nous sommes convaincus, plus fermement que jamais, que l'Église catholique, aux États-Unis, doit se préparer à une ère de rude persécution. Nous croyons qu'un autre *kulturkampf* se prépare et s'organise par les soins de la même puissance occulte qui a si implacablement persécuté et si grièvement blessé l'Épouse du Christ en France et en Portugal. *Qui vicia verum*."

Ce qui donne plus de gravité encore à cet avertissement, venant d'un observateur aussi autorisé, aussi documenté, aussi clairvoyant que le directeur de la *Revue*, de Saint-Louis, c'est que le 1er octobre également, à Boston, les FF. dits *écossais* ont célébré, dans leur "temple" maçonnique, en "Princes du Royal Secret", le centenaire de la juridiction *écossaise* du Nord, en présence de nombreux "Princes" du Sud de l'Amérique, du Canada et d'autres pays, notamment de France, Italie, Belgique, Grèce, Égypte, des républiques de Colombie, du Venezuela et du Mexique, où F. Madero (33e), est aux prises avec un des fils de F. Diaz, ex-président, lui aussi 33e.

Ces "Princes" s'étaient réunis, en vue d'une "conférence maçonnique internationale" tenue à Washington, vrai centre américain actuellement du haut maçonisme judaïquement organisé en 33 degrés de perfection anti-chrétienne.

Inutile d'ajouter que le cri d'alarme, si motivé, de M. Preuss, à l'adresse des catholiques des États-Unis, s'adresse tout autant à ceux du Canada.

Ici aussi, comme là-bas, il ne manque pas d'optimistes qui, dans toutes les régions, même celles qui devraient être les plus éveillées, demandent à dormir sur l'oreiller d'une bête quiétude.

Nous aussi, nous surveillons, nous observons, nous étudions la marche, les progrès, les travaux en Canada de la conspiration judéo-maçonnique. Nous aussi nous sommes traités de pessimistes par trop de bonnes gens.

Organisons-nous contre la "secte infernale, infernale" (Cardinal Sarto) tandis qu'il en est encore temps.

Simon, gare le réveil!

Jean-Baptiste GARDAVOU.

VOILÀ MON VŒU!

M. le Directeur de la *Croix*,

Je viens de recevoir votre lettre du 11 novembre courant.

Excellent, l'idée de répandre la *Croix* à la ville et à la campagne.

J'y souscris de toute mon âme, à deux mains; et voilà vingt piastres payant mon abonnement d'avance, pour vous permettre la réalisation de votre projet.

Tenez! je dois vous faire une confidence.

Je suis catholique et superlativement fier de l'être; mais quand je me vois à côté de ces fruits secs qui ont de l'argent plein leur gousset, mais le cœur vide de générosité, j'ai quelque peu honte de leur voisinage; je voudrais m'enfermer dans un coin de l'Église, loin de ces pharisiens insouciantes, pour qui les luttes du journaliste catholique sont l'objet de leur critique plutôt que d'un concours efficace.

Mais, ceux-ci sont l'exception. Combien j'en ai vu qui étaient tout zèle pour la *Croix*!

Votre œuvre suscite des dévouements remarquables. C'est le don des œuvres sérieuses et durables.

Belle apparence, la *Croix*, depuis quelques semaines.

Je la vois déjà en ville dans un grand nombre de foyers; mais, hélas! comme il y en a encore qui en sont privés.

Répandez-la! propagez-la!

C'est mon vœu et c'est le vœu de tous ceux qui ont le cœur vraiment catholique.

Votre etc.,

Un ancien lecteur.

GE CONSEIL DE L'EMPIRE

M. Geo. E. Foster, ministre du commerce, est encore à Londres. C'est, nous supposons, qu'il s'y trouve bien!

Le 12 du courant il a fait un discours au "Royal Colonial Institute" et il a dit entre autres choses plus ou moins intéressantes:

"Un autre lien d'union entre la mère-patrie et ses colonies au-delà des mers, c'est la constitution, qui leur fut accordée et le représentant du roi au milieu d'elles.

"Elles ne furent plus seulement des possessions anglaises, mais formèrent ce tout qu'on appelle l'Empire, car l'Angleterre respecta la constitution qu'elle leur avait donnée. Aussi bien pour les colonies que pour la mère-patrie, l'Empire avait besoin d'un sentiment impérial et le moyen de l'obtenir était une organisation impériale.

"Je ne crois pas, poursuivit M. Foster, que nous puissions perfectionner cette organisation tant que nous n'aurons pas obtenu une sorte de conseil impérial qui aura voix délibérative et représentera toutes les parties de l'Empire. Cette institution sera créée, j'en suis certain."

Nous ne voyons pas quel intérêt le Canada aurait à la création de ce Conseil: nous y voyons au contraire une foule d'inconvénients. Nos politiciens canadiens avant de faire monter le Canada sur cette baraque feraient bien de s'assurer si celle-ci est capable de résister aux tempêtes qui s'avancent sur l'empire.

J. B.

NOS ÉMANCIPÉS À LA LÉGISLATURE

Le Dr Finnie, député de Saint-Laurent de Montréal, soumet de nouveau cette année à la Législature son projet de loi rendant l'instruction obligatoire aux protestants dans la province de Québec.

Naturellement, il est appuyé par son copain le député de Saint-Louis. Mais, nous croyons que nos représentants, suffisamment avertis des projets inavoués de M^{re} Langlois, ne sont pas disposés à prêter leur concours à ce bill.

De son côté, M. Langlois s'intéresse à la gratuité des livres classiques. Il a demandé au gouvernement combien de commissions scolaires auraient établi cette gratuité dans la province.

Le gouvernement lui a répondu qu'aucune commission scolaire ne l'avait encore informé sur ce point.

Il est évident que notre groupe d'*émancipés* veut enlever la législature d'assaut. Mais ils ne sont pas encore les Bulgares. S'ils sont puissants en logs, sous un masque; démasqués, à découvert, ils perdent leurs forces et leur prestige.

Pierre LEMOINE

LE PARTAGE DE LA TURQUIE

Au cours d'une entrevue, M. Pachitch, premier ministre de Serbie, a déclaré que les nations des Balkans étaient absolument opposées à accorder l'autonomie de l'Albanie, ainsi que le voudraient l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

Il a ajouté que les alliés étaient en complète harmonie sur toutes les questions, qu'ils voulaient que le sultan abandonnât complètement la souveraineté sur la Turquie d'Europe et que le territoire soit divisé entre les nations balkaniques.

Le partage du territoire turc a déjà été, a-t-il dit, arrangé approximativement entre les alliés. La seule question restant à débattre est relative au sort de Constantinople, Salonique et des Dardanelles.

Le sort de Constantinople et des Dardanelles, a ajouté M. Pachitch, sera laissé au soin des puissances européennes. Pour ce qui concerne Salonique, les nations balkaniques ne sont pas encore arrivées à une entente.

UN PEU D'AUDACE, S. V. P.

Écho de l'élection de Macdonald, Manitoba.

Avant que les candidatures ne fussent proclamées, un des organisateurs anglais du District de Macdonald fut envoyé pour interviewer un fermier catholique belge, établi en Manitoba, il y a plus de 40 ans.

Je tiens, de lui-même, le compte-rendu de l'interview:

—Nous voudrions bien savoir votre idée quant au choix du candidat "conservateur". Parlez franchement.

—J'ai cette habitude...

—On parle de Sanford Evans, l'ex-maire de Winnipeg...

—Pas celui-là, pour l'amour de Dieu!

—On parle de l'avocat X... bien connu ici...

—Pas celui-là non plus, s'il vous plaît?

—Pourquoi?

—Ne choisissez pas un avocat (1).

—Pourquoi pas?

—Parce que l'homme qu'il nous faut, doit être, selon moi, un bon, un excellent fermier.

—Ca, c'est une idée.

—D'autant plus que le Parlement d'Ottawa, des deux côtés, est bourré d'avocats, avocats. Il y a là-bas assez de maîtres Chicanos comme cela. Il y en a même beaucoup trop...

—C'est vrai!

—Il nous faut des parlementaires qui ne soient pas des "parlementaires"... (Notre ami est assez de peine à traduire, en anglais, ce calembour irrespectueux, mais combien vrai!)

L'organisateur anglais s'esclaffa et reprit:

—Vous voudriez donc un fermier?

—Oui, un bon. Un qui "n'appartientrait" qu'à lui-même, qui ne serait d'aucune secte secrète, surtout d'aucune loge orangiste; là!...

L'organisateur portait, à la boutonnière, l'insigne maçonnique et, sur sa baguette, l'insigne orangiste. Il dit:

—Ca pourrait aller?

—Donnez-nous enfin un "homme", un vrai paysan, qui connaisse bien le paysan, le fermier.

—L'immense majorité des électeurs de Macdonald sont des fermiers. Donnez-leur un vrai "représentant".

—Celui-là est sûr de passer haut la main.

—Vous pourriez avoir raison... Mais...

—J'en suis sûr. Qu'il continue, dans Macdonald, les traditions de son prédécesseur, M. Stapples, fermier. Un homme du pays, que le pays connaît. Rien de Winnipeg!

—Compris!

Et l'interview prit fin.

Voilà, je pense, un fermier de bon sens. Son pronostic se vérifia.

C'est un fermier, ayant toujours vécu dans le pays, estimé de tous, qui a triomphé.

Il est bon, très souvent, de mettre les points sur les i — même avec MM. les Anglais, surtout avec eux!

...

Autre fait. Un follelaire "libéral" de Winnipeg avait insinué que le fermier candidat était orangiste. Immédiatement, et publiquement, M. Morrison déclara, non sans fierté, qu'il avait l'honneur de n'avoir jamais appartenu à la secte sous-maçonnique. Il offrit 100 dollars au profit de l'église catholique de la localité, si l'on faisait contre lui la preuve de son affiliation à l'orangisme.

J'ai eu sous les yeux une dépêche qu'il lança pour démentir, hautement, la calomnie. La dépêche fut communiquée partout. Pareille attitude dénote un homme sans peur. Elle n'a pas pu contribuer à sa victoire écrasante sur le F. Richardson.

VIIEUX SOUVENIRS

Il y a environ 10 ans, j'étais en pleine assemblée électorale "conservatrice", interpellé, en anglais, le candidat conservateur anglais, M. MacIntyre, fermier à Manitoba, sur le point de savoir s'il appartenait à la maçonnerie ou à l'orangisme — ce qui est tout un.

Avec un empressément vraiment exemplaire, le candidat répondit négativement.

M. MacIntyre fut élu député provincial. Et l'appui que l'ancien M. P. P. a donné, cette année, à son ami Morrison, a beaucoup contribué au triomphe de celui-ci.

J'ajoute, à l'éloge de M. MacIntyre, qu'après l'assemblée, lui-même et le secrétaire provincial qui l'accompagnait dans sa tournée électorale tirèrent à me féliciter de ma façon de mettre les points sur les i: ce à quoi, je ne m'attendais guère, beaucoup de gens timides, esclaves du respect humain ou de certains préjugés, ayant trouvé cette façon d'interviewer...

(1) L'avocat X... "appartient" aux loges.

LE XVI^e CENTENAIRE de la victoire de Constantin

Le 28 octobre 312, l'empereur Constantin battait l'empereur Maxence sur les bords du Tibre aux portes de Rome. Au printemps de l'an 313, l'édit de Milan décrétait pour le christianisme la tolérance officielle après trois siècles de persécutions sanglantes, et donnait au monde la paix religieuse.

Le seizième centenaire de ces événements capitaux dans l'histoire humaine sera célébré par de grandes fêtes à Rome et dans l'univers catholique.

A Rome, les solennités se dérouleront surtout l'an prochain, aussitôt après Pâques. De nombreux pèlerinages sont organisés pour cette époque.

Il y aura de grandes cérémonies religieuses dans les basiliques "constantiniennes", celles dont la fondation est attribuée à Constantin lui-même. Le Pape descendra dans Saint-Pierre et y célébrera lui-même, croit-on, l'une de ces grandes cérémonies, qu'on appelle la Messe Papale.

Le 28 octobre dernier, fut inaugurée une pierre commémorative de la victoire de Constantin à l'endroit même où se livra la bataille.

On a choisi pour l'emplacement de cette inscription l'un de ces rochers ronds qu'aperçoivent les voyageurs qui arrivent à Rome par la voie Flaminienne, un peu après avoir dépassé la localité de Prima Porte, célèbre par la villa impériale de Livie. Cet endroit s'appelle encore les "saxa rubra"; et c'est "ad saxa rubra" que les chroniqueurs placent la bataille décisive entre les 40,000 soldats de Constantin et l'armée de Maxence, forte de plus de 150,000 hommes.

Dès qu'il fut question d'ériger un monument pour le 16^e centenaire de la paix constantinienne, le choix de Pie X fut aussitôt fixé. Ce serait une église paroissiale.

Depuis le pont Milvius, entre le Tibre et la porte du Peuple, des deux côtés de la voie Flaminienne, un nouveau quartier se bâtit! Le monument de Constantin sera la nouvelle église de ce quartier, et s'appellera l'église de Sainte-Croix.

La première pierre en fut posée par le cardinal Cassetta, cardinal protecteur du comitè des fêtes constantiniennes.

Après le cardinal Cassetta, qui avait lancé dans le trou béant le bloc de marbre, après les princes romains et les prélats qui jetèrent chacun leur pierre dans ces futures fondations, on vit s'avancer un jeune nègre. C'était un petit esclave racheté par les missionnaires de Bengazî, et qui aujourd'hui étudie à l'école apostolique des Joséphites, les religieux de la paroisse de Saint-Laurent, fondée grâce à la générosité des catholiques belges. A son tour, il recut la truelle d'or, et dans les fondations de l'église constantinienne de la Sainte-Croix, l'esclave libéré de la Tripolitaine jeta sa pelletée de mortier et son moellon.

La grande victoire de Constantin est racontée par Mgr Pierre Batiffol, dans la Croix, de Paris, en termes fort intéressants.

En 312, l'empereur en est encore au régime de la trébucherie inauguré par Dioclétien en 293: quatre princes se partagent le gouvernement du monde romain. Maximin tient l'Orient; Licinius, la Grèce et le Danube; Maxence, l'Italie et l'Afrique; Constantin, la Gaule avec la Bretagne et l'Espagne. Maxence réside à Rome, Constantin à Trèves. La forte et dure main de Dioclétien n'est plus là pour maintenir le quadrige: le vieil empereur en retraite achève de mourir à Spalato.

Maxence n'a qu'une pensée: faire l'unité de l'Occident, en se débarrassant de Constantin et en s'emparant de son lot de provinces. Un prétexte lui suffit pour déclarer la guerre à Constantin: nous sommes au début de 312.

Constantin n'attend pas Maxence en Gaule, il le devance avec cette rapidité de décision et d'exécution qui est une part de son génie. Dans une campagne qui rappelle à Duruy la première campagne de Bonaparte en Italie, Constantin franchit les Alpes, s'empare de Turin, entre à Milan où il est reçu en triomphateur, prend Vérone. Maître ainsi de la haute Italie, il marche droit sur Rome.

Maxence cependant n'a pas quitté Rome et l'abri de ses murailles relevées naguère par l'empereur Aurélien. Tout de suite se dessine le contraste qui donne à cette guerre civile son caractère de guerre de religion: Maxence est comme paralysé par un oracule qui lui a prouvé qu'il mourra s'il sort des portes de la Ville Eternelle.

Maxence qui a plus de troupes que Constantin, troupes levées en Afrique et composées surtout de Maures et Gétules, les envoie à la rencontre de Constantin,

sous la conduite de chefs d'ailleurs éprouvés. Une bataille est livrée, qui, à en juger par le récit de Lactance, ne semble pas favorable à Constantin. La route n'est pas barrée pourtant. Décidé à risquer tout, Constantin porte toute son armée en avant, sans rencontrer de résistance, jusqu'aux bords du pont Milvius, l'actuel "ponte molle".

Il est en vue de Rome: s'il est vrai, comme le rapporte une vague tradition, qu'il ait planté sa tente sur le "monte Mario", — vers l'actuelle villa Madame, où s'élevait jadis (je parle du temps de Charlemagne) une petite église "Ad Crucem", mentionnée par le sacramentaire grégorien, — c'est là que, dans la nuit du 27 au 28 octobre, Constantin eut en songe la révélation du "Coeleste signum Dei", comme l'appelle Lactance. Dieu ordonnait à Constantin de marquer de l'initiale du Christ les boucliers de ses soldats, en d'autres termes, de vouer son armée au Christ. Lactance rapporte ces choses en quelques traits, mais essentiels, et d'une forme parfaite: "Communius est in quiete Constantinus... Facit ut jussus est... Christum in sculis notat. Quo signo armatus exercitus capit ferrum".

Rome était en fête, car le 26 octobre était le cinquième anniversaire de l'avènement de Maxence, et l'empereur avait donné des jeux de cirque: "Circenses nati solum oblat". La fête finit mal. A la nouvelle de l'approche soudaine de Constantin, une sédition éclata dans Rome: on accusa Maxence de trahir le salut public, et c'était sans doute, le reproche de l'aristocratie. Le peuple, réuni dans le cirque pour les jeux, acclame Constantin invincible! — La scène est peut-être à placer au cirque de Maxence, construit en 311, proche du tombeau de Coecilia Metella, sur la voie Appienne. — Maxence épouvanté quitte le cirque, réunit un toute hâte quelques débris du Sénat, et obtient d'eux (c'était la procédure obligée) que les fameux livres sibyllins soient consultés, comme on faisait de temps immémorial dans les conjonctures critiques. Les livres sibyllins consultés répondent qu'en ce jour l'ennemi des Romains périra. Le dernier acte de Maxence lui est dicté par ses dieux.

Ses dieux, pour leur dernière consultation, ne se compromettent guère, mais on ne pouvait plus y regarder de si près: Maxence crut à la victoire de sa cause, ou feignit d'y croire. Déjà ses troupes, sur la rive droite du pont Milvius, avaient pris contact avec celles de Constantin.

Maxence sortit de Rome, sans doute, par l'actuelle Porte du Peuple, et par la voie Flaminienne, il rejoignit le front de son armée. Par bravade, par folie, et comme pour mieux montrer qu'il était sûr de la victoire, il fit couper derrière lui le pont Milvius.

A la vue de leur empereur qui enfin est au milieu de ses soldats, ceux-ci redoublent d'effort, la bataille devient furieuse. La main de Dieu était dans la mêlée, dit Lactance: "Et manus Dei supererat acies". Bientôt les lignes des maxenciens fléchissent: Maxence est emporté par la débandade de ses soldats, il revient en hâte vers le pont Milvius, qui était coupé! Le passage du Tibre devient un désastre: l'empereur périt noyé, écrasé par la foule en fuite. "multitudine fugientium pressus in Tiberim deturbarum". On se rappelle la fresque de Jules Romain qui est le commentaire de ces quelques mots de Lactance, dans la salle de Constantin, au Vatican.

Constantin vainqueur entra aussitôt dans Rome, où il fut reçu comme un libérateur, car sa victoire était vraiment ce que Lactance l'appelle d'un mot tout romain "Victoria libertatis Urbis". Elle était même cela en un sens plus vrai que ne pensait Lactance, et plus providentiel: affranchie, en effet, de la domination païenne, Rome devenait non pas seulement chrétienne, mais papale, puisque Constantin n'en devenait le maître que pour l'abandonner bientôt. Lactance ne savait pas si bien dire.

En 312, le peuple de Rome était déjà pour une très grande part chrétien. Nous savons très précisément pour cette date que l'on comptait à Rome quarante et quelques églises. Constantin eut à cœur de multiplier immédiatement les marques de sa magnifique générosité envers l'évêque de Rome, à qui il fit don du palais impérial du Latran, et envers les martyrs de Rome, l'apôtre Pierre et l'apôtre Paul d'abord. Constantin affirmait sa foi.

Le Sénat de Rome, attaché par tant de liens et pour si longtemps encore aux cultes officiels païens, se rendit compte qu'il y avait quelque chose de changé.

Il joignit, officiellement au moins, sa joie à la joie populaire: "Cum magna Senatus Populique Romani letitia susceptus imperator Constantinus...". écrit Lactance. Le Sénat crut même devoir élever un monument durable de ses sentiments, en faisant élever à Constantin l'act de triomphe qui est debout encore après seize siècles sur la "via triumphalis", à quelques pas de l'arc de Titus.

Et le voisinage est impressionnant de ces deux monuments, dont l'un rappelle la ruine de la Jérusalem pharisaïque en 70, l'autre la ruine de l'empire païen en 312.

L'arc de triomphe de Constantin, hâtivement construit (il était achevé en 315), fut fait sans goût: on le décora de bas-reliefs d'occasion, pris à des architectes de Trajan et de Marc Aurèle, de banales scènes de chasse, et même de scènes de sacrifices païens! C'est un peu misérable: "ça ne dure pas", pensait peut-être le Sénat!

Quand vous le visiterez, arrivez par l'avenue de Saint-Grégoire, entre le Palatin à gauche et les arbes de Saints-Jean-et-Paul à droite, et là, face à l'arc de triomphe, au-dessus du guichet de droite, vous reconnaîtrez dans un large bandeau de bas-relief un souvenir de la victoire du pont Milvius: la scène du passage du Tibre, des soldats culbutés dans les flots, avec des gestes de panique, ou de supplication, ou d'ultime lutte, et sur la berge des soldats vainqueurs, des trompettes qui sonnent, un cavalier au galop.

Puis, au front de l'arc de triomphe, l'inscription fameuse du S. P. Q. R. dédiant à l'empereur Constantin ce trophée de sa victoire sur Maxence, exactement sur "le tyran et toute sa faction". Le Sénat associe à Constantin son armée, "cum exercitu suo," cette armée était un peu de chez nous: il mentionne que Constantin a eu raison de son adversaire et de sa faction en une fois, "uno tempore," allusion à la victoire décisive du 28 octobre; et il en fait honneur à la grandeur du génie de Constantin, "mentis magnitudine," mais aussi, et c'est le mot culminant, à la suggestion divine, "instinctu divinitatis".

Le Sénat n'a pas voulu prononcer de mot plus précis: le Sénat païen n'a consenti qu'à une abstraction qui ne le compromet pas dans la conversion de l'empereur. Mais il fallait que les sentiments de l'empereur fussent bien connus et publiés pour que le Sénat païen ne put se dérober à y faire allusion, l'empereur y tenait sans doute plus que quiconque, estimant qu'il devait à Dieu, au seul vrai Dieu, sa victoire.

Il faisait prendre acte par le Sénat de la part que Dieu y avait eue, et qui était sa décisive raison de croire.

Le suicide collectif de la race

Sous ce titre, *Le Suicide collectif de la race, causes, effets, remèdes*, M. le docteur Helme commence dans le Temps, de Paris, une série d'études très documentées sur la dépopulation en France. L'auteur a bien voulu signaler, dans son premier article, l'enquête que fit la Revue Hebdomadaire sur ce grave et angoissant problème. Les faits qu'il signale aujourd'hui montrent toute l'importance du mal:

"Il est chez les humains deux sortes de maladies: celles qui débütent et évoluent à grand fracas et celles qui, au contraire, s'installent sournoisement, poursuivent sans bruit leurs ravages et n'empêchent aucunement le malade d'agir et de lutter comme s'il n'était pas rongé par des germes de destruction.

"Les premières alarment plus que de raison: les secondes nous laissent indifférents parce que, ne touchant pas à la sensibilité, n'occasionnant aucun trouble appréciable, elles n'ont pu nous mettre en garde contre le danger...

"Et bien, dans le domaine social, les mêmes phénomènes se peuvent observer.

"Ce qui surprend, dans le cataclysme qui lentement détruit notre pays, c'est l'état d'anesthésie morale où il nous trouve. On se passionne pour les grands crimes, pour le théâtre, l'aviation, on cherche le meilleur quotient de la proportionnelle, mais le quotient des naissances nous indiffère: nous avons le suicide résigné.

"Il faut voir comme notre esprit est fertile à imaginer des raisons pour nous masquer les conséquences du mal: la France n'a plus d'enfants, soit, mais l'Europe en a pour elle; chaque année, elle nous fournit des gars solides et qui ne nous coûtent rien à élever. Insensés! Nous oublions que les infiltrations précédèrent toujours les invasions.

Qu'un incendie détruise tous les quartiers d'une ville, qu'une inondation détruise toute une région, aussitôt l'opinion se s'effole et de réclamer à cor et à cri des secours immédiats. Ces catastrophes frappent nos sens, excitent notre imagination et entraînent avec elle le deuil et

les larmes. Mais la dépopulation, qui, par l'excès sur les naissances, équivaut chaque année à la destruction d'une ville, laisse indifférente cette même opinion, si prompt aux alarmes. Cette fois, le fleau fait son œuvre dans l'ombre, avec le temps comme complice, et trop peu nombreux sont ceux qui s'en préoccupent...

"Nous avons donc le suicide résigné. Peut-être cela tient-il à l'ancienneté du mal. A la longue, nos idées finissent toujours par passer du cerveau pensant dans le cerveau sensible, du conscient dans l'inconscient. On peut donc se demander si, depuis quatre cents ans que progresse la dépopulation par restriction volontaire, celle-ci n'a pas fini par devenir naturelle et entrer dans les moeurs.

"Jusqu'au quatorzième siècle, en effet, les enfants abondaient extraordinairement. Les familles de quinze, dix-huit rejetons ne se comptaient pas, et l'on en trouve la preuve dans le recensement des feux de 1328. Puis, brusquement, sous François Ier, le grand roi dépensier et magnifique, certaines charges étant devenues vénales, chacun, pour y faire accéder ses fils, commença à épargner son argent, à restreindre sa postérité.

"Il y avait soixante-huit enfants pour dix mariages au début du seizième siècle et cinquante-huit seulement vers la fin. Louis XIV trouve cinquante enfants pour dix mariages à son avènement, mais il a tant aimé la guerre que lorsqu'il meurt, il n'y en a plus que quarante-cinq. Ce chiffre tombe à quarante-deux à la Révolution; il n'est plus que de trente-sept quand s'ouvre le dix-neuvième siècle.

"Comme on le voit, notre race s'éteint depuis près de quatre cents ans...

"S'agit-il d'une déchéance morbide irrémédiable et devons-nous attendre, impuissants, le sombre jour marqué par le destin, où la France, vieille, rejointra dans le tombeau tant d'autres civilisations, créatrices, avant elle, de beauté, de force et de lumière? Ou est-on en face d'une restriction volontaire et systématique, notre pays n'ayant plus d'enfants parce qu'il ne veut plus en avoir?"

"La réponse n'est pas douteuse. La stérilité n'est pas plus accusée chez nous qu'ailleurs: toutes les fois qu'un ménage la maladie emporte le fils unique, il est incontinent remplacé. Le législateur vient-il alléger les charges familiales, aussitôt la natalité se relève. La pathologie n'est donc pour rien dans notre amoindrissement: il est voulu, il est conscient, pour employer le mot à la mode. Alors à quoi tient-il?"

"En sociologie, le moindre phénomène entraîne tant d'incidences que les causes se multiplient et s'entremêlent à l'infini. Un volume suffirait à peine à les énumérer toutes; essayons d'en relever quelques-unes.

"En France, il faut l'avouer tout d'abord, la maternité n'est pas honorée comme elle le devrait. Si Dieu bénit les nombreuses familles, trop souvent nous éimes tendances à nous en souvenir. En 1602, le théâtre met déjà en scène Mme Gigogne, la mère qui a beaucoup de petits. Sous Louis-Philippe et au début du second Empire, on voit les agents du pouvoir et de grandes assemblées ranger parmi les qualités de tempérance "le nombre modéré des enfants".

"Alors que partout on multiplie les fêtes de l'enfance, alors que partout l'enseignement des filles porte sur les devoirs et les joies de la maternité, ici nous en sommes aux demoiselles qui parlent latin, aussi mal que leurs frères, d'ailleurs!"

"Dont les familles nombreuses ne sont pas honorées; pas davantage elles ne sont protégées. Comme l'a dit M. Berthillon que je ne saurais trop citer, on ne fait crédit qu'à qui paye ses dettes. Or que fait l'Etat pour les veuves qui succombent sous le poids de leur lignée? Rien ou presque...

"D'autre part, les familles nombreuses ne trouvent qu difficilement à se loger...

"Et que dire des causes morales?... Dans cette balance des causes morales, je serais injuste si je ne plaçais l'oubli des croyances religieuses.

"Oui, l'oubli des croyances religieuses, voilà la grande cause de ce grand mal. Le correspondant du Temps devrait la mettre en première ligne.

Une dépêche dit que la garnison turque d'Andrinople a fait une sortie, mais qu'elle a été repoussée par les Bulgares, après un combat qui a duré cinq heures. Les pertes turques ont été très lourdes.

M. Natchovitch, ex-ministre des affaires étrangères de Bulgarie, ne s'est pas encore montré favorable à l'idée de faire entrer les troupes bulgares à Constantinople.

M. Natchovitch, au cours d'une interview, s'est exprimé de cette manière: "La Bulgarie", dit-il, "veut que Constantinople et Salonique deviennent des villes libres. L'armée bulgare s'arrêtera devant Constantinople et laissera aux puissances le soin de décider du sort de la capitale de Turquie!"

Les écoles bilingues d'Ontario

Par Sir Geo. W. ROSS

Sir Geo. W. Ross, ancien premier ministre d'Ontario, vient de publier sur ce sujet, dans le *Globe*, de Toronto, une lettre qui mérite la reproduction dans la *Croix*. Les fanatiques de la province voisine pourraient prendre des leçons de justice de cet Anglais protestant :

«Sommes-nous sages dans notre manière de traiter la question bilingue? J'admets volontiers l'importance d'une éducation anglaise pour chaque citoyen du Canada. L'anglais est la langue du haut commerce et des professions au Canada, et toute personne qui ne la sait pas, est privée d'un moyen efficace de faire concurrence à ses concitoyens dans l'exercice de gagner sa vie. Donc, en être privé, signifie une grande perte. Dans chaque province, en dehors de Québec, la connaissance des affaires canadiennes, de la richesse et des progrès du pays, des hommes publics et de l'intérêt public ne peut être obtenue que par l'intermédiaire de la presse anglaise (1). L'avantage d'une telle connaissance, dans l'évolution du droit de citoyen, ne peut être trop estimée. Mettre les citoyens de chaque nationalité en état d'acquiescer une connaissance des affaires publiques, est le devoir du législateur comme de tous ceux qui croient que l'intelligence est nécessaire au bon gouvernement. Pour ce raison, il est désirable que chaque canadien puisse au moins lire et écrire l'anglais. Encourager le désir de cette connaissance ne devrait pas être regardé comme un manque de considération envers la langue-mère d'aucune nationalité. On ne doit pas non plus le considérer comme un désir de glorifier la langue anglaise aux dépens des autres.

Chaque citoyen devrait connaître la langue dominante du pays qu'il habite. Le même principe s'appliquerait à la connaissance du russe, en Russie, de l'Allemand en Allemagne et du Français en France.

La survivance de la langue française au Canada, malgré les changements constitutionnels survenus, il y a 150 ans, et la forte augmentation de la population de langue française est un facteur qui ne doit être tenu compte, en s'occupant des écoles bilingues. Cela démontre un amour pour ses origines rarement manifesté par aucun peuple, en des circonstances similaires. Il est plus manifeste et peut-être plus fort que l'amour du Scott pour son dialecte des montagnes, ou de l'Allemand pour la langue de ses pères.

Pour le Canadien français, sa langue est le plus cher héritage, non parce qu'il désire la restauration de la suprématie française au Canada, mais parce qu'il le croit un gage de son individualité et nécessaire pour la préservation de son autonomie religieuse dans un pays qui, autrefois, était sien et sur lequel il régnait en maître. Si l'amour du Canadien français pour sa langue maternelle est sacrée, si elle signifie pour lui tout ce dont il a besoin pour s'exprimer, et en plusieurs cas, tout ce qu'il veut savoir, les avantages d'une autre langue doivent lui être présentés sous une forme qui en appelle à son intérêt personnel comme homme et comme citoyen.

La survivance de la langue française au Canada a aussi son côté historique. Par l'acte de Québec, de 1774, on a garanti aux catholiques le libre exercice de leur religion et leurs anciennes coutumes quant à leurs propriétés et à leurs droits civils. Les français étaient le langage des cours auxquelles ils devaient recourir pour obtenir justice. Aucune autre langue n'était nécessaire pour les fins du commerce et du culte. Quand le Bas-Canada fut constitué en province séparée, en 1791, le français devint la langue du gouvernement et de la législation, et ainsi le français fit partie intégrante de leur vie sociale, politique et religieuse. Il ne leur semblait pas qu'elle leur fut un empêchement à leur avancement comme citoyens, et en dehors de leur province native, il y avait, pour eux, peu de choses à considérer. Quand le Bas-Canada devint uni au Haut-Canada en 1841, la race française, et pour cette raison, la race saxonne ont été obligées d'envisager la vie publique d'après une perspective plus étendue. Les Français et les Anglais sont devenus partenaires sur un égal pied dans un Canada d'une plus grande étendue et d'intérêts beaucoup plus variés. Cette société nécessita l'usage des deux langues au parlement, et quoiqu'une restriction empêcha, pour un temps, la publication des documents publics en français d'après l'acte d'Union de 1841, cette restriction fut supprimée par le Parlement impérial en 1848. L'égalité des deux langues dans le débat on tout ce qui touchait aux devoirs et à la procédure parlementaires a été réaffirmée par l'acte de l'Amérique du Nord de 1867.

Maintenant, quel a été l'effet de l'emploi de la langue française au Parlement au même titre d'égalité que la langue anglaise? A-t-elle, d'aucune manière enlevé de la dignité au parlement? A-t-elle inondé le Parlement de rhétorique française au détriment des affaires publiques? A-t-elle excité les députés de langue française à entreprendre des joutes oratoires déplacées avec leurs collègues de langue anglaise? Les députés français ou les discours français ont-ils augmenté en nombre à cause de son égalité dans les statuts avec l'anglais, comme langue des débats?

Il y a quarante ans, alors que j'étais membre de la Chambre des Communes, nous avions cinq orateurs français pour un que nous avons maintenant. Ce n'est pas parce que les députés Canadiens français ont perdu l'amour pour leur langue, mais parce que, grandement à leur crédit, les membres du parlement de langue française, en général, sont devenus de bons orateurs en anglais comme en français, et peuvent s'exprimer aussi bien en anglais, peut-être pas aussi couramment, que dans leur langue maternelle. L'éminent, Sir Wilfrid Laurier, Lemieux, Monk, Bourassa, Lavergne, l'orateur du Sénat, l'hon. M. Landry, l'ex-orateur Dandurand, Béique, David, Belcourt et autres sénateurs. Sans vouloir critiquer à tort, je n'hésite pas à dire qu'il n'y a que quelques députés de langue anglaise qui mériteraient la comparaison. Ce qui distingue l'orateur canadien-français, c'est son accent et non son manque du vocabulaire.

Maintenant, on prétend que cette égalité de droits au Parlement signifie ou doit signifier une égalité de droits dans les cours d'études des écoles du Canada. Quelques-uns vont plus loin et disent que la constitution sanctionne en termes spécifiques une telle prétention. Pour cette contention, il n'y a aucune base. La constitution protège les privilèges religieux possédés par les catholiques quant à leurs écoles mais la langue française n'est pas partie du culte religieux ou même synonyme, alors que l'on admettrait que presque tous ceux qui parlent le français sont catholiques. Le désir de voir la langue française placée sur les cours d'études des écoles publiques est une question politique, une question de savoir ce qui est plus avantageux pour ceux qui ne connaissent point d'autre langue que la leur et ce qui est préférable pour leur droit de citoyen futur, et ce n'est qu'à ce point de vue, que la question doit être considérée par la population de langue française à laquelle elle est de première importance aussi bien qu'à ceux qui sont responsables de notre système éducatif.

Les leçons qui découlent de la sanction par le Parlement de la langue française peuvent être résumées comme suit :

(1) En permettant l'usage de la langue française au Parlement, le soupçon français pour sa langue maternelle est sacrée, si elle signifie pour lui tout ce dont il a besoin pour s'exprimer, et en plusieurs cas, tout ce qu'il veut savoir, les avantages d'une autre langue doivent lui être présentés sous une forme qui en appelle à son intérêt personnel comme homme et comme citoyen.

(2) L'usage de la langue française au Parlement a mis à même les députés canadiens-français de remplir leurs devoirs plus efficacement en leur permettant de s'exprimer clairement sur tous les sujets de législation. Pourquoi, alors le professeur d'une école bilingue n'aurait-il pas la faculté d'employer librement la seule langue que ses élèves comprennent? Qui jamais cherche dans les ténèbres un objet quand une lampe éteinte?

(3) L'inabilité à se servir de la langue anglaise dans les débats parlementaires était le résultat de circonstances dont le député n'était pas responsable. Pourquoi son utilité serait-elle enrayée par un accident de race ou de naissance? Pourquoi serait-il défendu, comme par un décret du hasard, d'employer la seule langue au moyen de laquelle il peut remplir ses devoirs efficacement comme membre du Parlement? N'en est-il pas ainsi avec l'enfant à l'école? Ce n'est pas sa faute s'il est né de parents français. Ce n'est pas sa faute s'il parle français. Vous ne pouvez atteindre son intelligence avec une langue qu'il ne comprend pas. En lui fournissant les termes équivalents en anglais, vous vous servez de sa connaissance du français comme d'une base pour lui apprendre l'anglais.

(4) L'usage libre, sans contrainte, de la langue française au parlement a contribué à une plus grande efficacité dans l'usage de la langue anglaise. Si les deux langues étaient enseignées dans les écoles bilingues, le résultat obtenu ne serait-il pas semblable? Vous n'accrochez qu'un préjugé en la proscrivant. Il n'y a pas de choix entre les langues française et anglaise à faire, excepté les conditions dans lesquelles elles doivent être employées. Les conditions dans Québec favorisent le français et dans Ontario, l'anglais; dans les centres bilingues, les conditions existantes favorisent les deux. La restriction ne pourrait que perpétuer ce

qu'une plus grande liberté aurait assurée. Mais on dit que la province d'Ontario est une province anglaise et que par conséquent le français n'y devrait pas être enseigné dans nos écoles. Par un semblable raisonnement, on pourrait dire que la province de Québec étant une province française, l'anglais ne devrait pas être enseigné dans les écoles de Québec. Il est vraiment pitoyable d'envisager l'éducation sous ce triste point de vue. L'éducation est un moyen d'arriver à une fin et devrait être adaptée aux besoins du peuple. Nos écoles sont des écoles publiques. Cela signifie qu'elles sont communes (comme elle étaient appelées autrefois), à tout le peuple. Strictement parlant, les écoles séparées sont des écoles publiques parce que les enfants protestants peuvent les fréquenter en payant contribution, mais les propriétés protestantes ne sont pas taxées pour leur support. Ce caractère de nos écoles doit être maintenu à tout hasard et s'il signifie quelque chose, c'est que les portes de l'école publique s'ouvrent si larges que tous les enfants, sans égard, à leur nationalité devraient participer à leurs avantages.

Geo. W. ROSS.

«Le grand propriétaire prend 33 p.c. du revenu de la terre; le fise, 17 p.c.; la capitation, 5 p.c.; l'impôt banal, 5 p.c.; l'impôt scolaire, 2 p.c., et l'impôt ecclésiastique, 1 p.c.; si l'on ajoute à ces 63 p.c. du revenu les 15 p.c. que le cultivateur est forcé de retenir à titre de semences sur sa récolte, il ne lui reste que 22 p.c.»

Les réformes qu'on propose d'introduire en Macédoine doivent donc porter avant tout sur les deux systèmes dont il est parlé plus haut: le système agraire et le système fiscal. Tels qu'ils sont appliqués depuis près de cinq siècles dans ces malheureuses contrées, ils renferment toujours un germe de révolte et pèsent sur la population et l'agriculture comme un véritable système de brigandage.

On comprend donc que les populations rurales chrétiennes attendent de la guerre faite par les puissances balkaniques une délivrance qu'elles ont vainement tenté d'obtenir par des révoltes partielles, depuis la première moitié du XVIII^e siècle.

Voici les renseignements que publie sur les atrocités des dernières semaines, le bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient de Mgr Charbonnet :

LA MACEDOINE EXPLOITEE PAR LES TURCS

La macédoine, ou plutôt les vilayets de Salonique, de Monastir et de Cossovo, vers lesquels se tournent en ce moment les yeux de l'Europe anglosaxonne, sont relativement peu peuplés. On n'y compte que trente et un habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire cinq au-dessous de la moyenne de la Turquie d'Europe. Les autres pays balkaniques sont bien plus peuplés; ainsi la Serbie, délivrée du joug turc depuis plus d'un siècle, compte 60 habitants par kilomètre carré, la Roumanie 46, la Grèce et la Bulgarie 42.

Un Macédonien, M. Kleantès Nikolaïdes, expose dans un important périodique hebdomadaire autrichien, l'*Oesterreich-Ungarn*, les raisons de la misère économique de la Macédoine, misère intimement liée à la dépopulation de ces contrées.

A ces maux il n'y a, selon M. Nikolaïdes, que deux remèdes: la réforme agraire et la réforme fiscale. Sans ces remèdes, tous les efforts des Etats balkaniques et même de tout l'Europe resteront vains et inefficaces.

Le Turc se sent avant tout soldat, c'est-à-dire conquérant du pays, et co-propriétaire de l'Empire. A ce titre, il regarde les non-mahométans comme tenus de travailler pour l'Empire, afin que lui-même ait une vie exempte de travail et de soucis matériels.

Ce sentiment-là ne peut naturellement pas se faire jour dans les grandes villes, où les chrétiens occidentaux sont assez nombreux; par contre, il pèse d'autant plus sur les malheureuses populations rurales.

Lors de l'invasion musulmane, le Grand Turc déclarait que toutes les terres cultivées étaient devenues sa propriété. Il en fit des fiefs religieux et laïques réservés exclusivement aux mosquées et aux mahométans. Les fiefs religieux portent le titre de "vakouf" et sont regardés comme sacrés; les fiefs laïques sont divisés en deux classes: les "himar", les grandes propriétés, et les "ziamets", les propriétés moyennes ou petites.

Lors de la conquête de la Macédoine, tout comme dans la Thrace, l'Épire, la Thessalie et l'Albanie, la moitié des terres cultivées fut déclarée "himar", un tiers environ fut donné aux "vakouf" et le reste fut déclaré "ziamet". Aux chrétiens on ne laissait que les régions montagneuses, difficiles à cultiver. Ces régions s'appellent encore aujourd'hui en Macédoine "Kephalochoria" ou "Eleftherochoria".

Comme les sultans se disent propriétaires de tout, il leur est arrivé d'accorder aussi, dans le courant du siècle passé, des terres à des chrétiens et à des juifs, mais toujours à titre de fiefs, ce qui permet, d'après la loi musulmane, de révoquer la donation sans aucune indemnité.

A l'heure qu'il est, le sixième de toutes les terres cultivées de la Macédoine sont des biens "vakouf" cultivés par les "hamals", les serfs chrétiens. Le reste des terres appartient à 15,000 gros propriétaires musulmans; la petite propriété est protégée entre environ 10,000 petits propriétaires, dont quelques centaines de chrétiens et de juifs.

Ces petites propriétés macédoniennes sont situées la plupart dans la Wardaria, la plaine qui s'étend au nord de Salonique. C'est pour cette raison qu'on appelle les petits propriétaires "wardariotes".

La population rurale chrétienne ne travaille donc que pour le propriétaire mahométan et le fise turc.

M. Kleantès Nikolaïdes résume les charges qui pèsent sur ces malheureuses population comme il suit :

LA TERREUR EN ARMENIE

Une recrudescence de fanatisme semble se réveiller, depuis quelque temps, chez les Kurdes qui profitent du désarroi régnant actuellement en Turquie pour renouveler les anciennes scènes de terreur et de pillages dans cette malheureuse Arménie.

Voici les renseignements que publie sur les atrocités des dernières semaines, le bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient de Mgr Charbonnet :

3 septembre. — L'archevêque arménien de Van télégraphie au patriarcat que le célèbre chef de bande kurde Mirmilhe a attaqué le village arménien de Kurz, tué 5 hommes et 2 femmes et a pillé le village. Il a saqué le Kantz, autre village arménien.

Les Arméniens du district, craignant un massacre général, se réfugient au chef-lieu.

Dans le district de Shari, les Kurdes ont brûlé entièrement un village arménien. Ils ont tué 8 personnes et ont enlevé 7 femmes. L'archevêque a protesté énergiquement auprès du vali de Van. Le vali a demandé au ministre de l'intérieur l'autorisation d'établir l'état de siège dans ces districts.

Le ministre a demandé au vali un rapport détaillé, et il a accordé l'autorisation demandée.

5 septembre. — On a assassiné deux Arméniens à Billis. Le patriarcat arménien a rendu visite au ministre de la justice. Il a réclamé énergiquement des mesures décisives pour assurer la sécurité des Arméniens. Il a menacé de démissionner, de fermer le patriarcat et les églises, et de solliciter l'appui des ambassades si le Gouvernement se borne à faire des promesses sans les réaliser.

Le ministre a répondu en affirmant sa volonté de satisfaire les légitimes revendications des Arméniens. Il a ordonné aux autorités militaires et civiles de Van de poursuivre énergiquement et d'arrêter le plus tôt possible les bandes kurdes et d'envoyer à Constantinople les chefs Mirmilhe et Saïd.

9 septembre. — Des troubles ont éclaté dans les villages de Iliza, Sparguer, Kissan qui ont été pillés. A Sparguer, 6 Arméniens, dont une femme, ont été tués.

La population arménienne s'est enfuie abandonnant les récoltes.

21 septembre. — Des télégrammes parvenus au patriarcat arménien annoncent que l'on a tué deux Arméniens à Khizan, dans le village de Billis. Les Kurdes ont tué un Arménien à Méuche. On a tué un notable arménien en pleine ville de Diarbékir. Le mufti de Silvan, dans le village de Diarbékir, a prêché à la mosquée contre les Arméniens.

Une lettre de Hadjin, en date du 12 septembre, annonce que l'on a tué deux Arméniens dans cette ville. Les Kurdes ont enlevé trois jeunes filles de l'orphelinat américain de Garpel, ainsi qu'un certain nombre de surveillants.

23 septembre. — La situation en Arménie s'aggrave journellement. Le patriarcat arménien a reçu de Billis et de Monche une série de nouvelles alarmantes, disant notamment qu'Ibrahim, caïmakan de Modjan, a forcé les paysans arméniens de Dagavan de signer des documents déclarant que la moitié de leurs propriétés appartenait aux Kurdes. Le caïmakan a déclaré qu'il agirait de la même façon dans les autres villages arméniens.

On mande de Monche que 12 chefs kurdes avec 200 hommes armés et les Kurdes qui assassinèrent 1 prêtre et 7 Arméniens à Dagavan sont allés avec le caïmakan de Modjan, district de Kohuyt, dans le village arménien de Ghinist. Le caïmakan a sommé les paysans de céder la moitié de leurs propriétés aux Kurdes de la tribu de Bedik-Echezo. Sous la menace d'un massacre, les paysans ont signé

UNE INVITATION

Nous invitons TOUS nos lecteurs à ne pas donner leurs commandes d'impressions avant de les avoir soumises à la "CROIX"; qu'il s'agisse de n'importe quel genre de travail depuis le plus difficile à exécuter jusqu'au plus facile.

Nous sommes certains de pouvoir les remplir à leur plus grande satisfaction.

L'ADMINISTRATEUR
de l'imprimerie de la Croix.

L'INDEPENDANCE DU SAINT-SIEGE

En réponse à un article du *Giornale d'Italia* qui prétendait que Sa Sainteté Pie X avait adopté une nouvelle formule, touchant la nécessité de l'indépendance du Pape, l'*Osservatore Romano* a publié en tête de ses colonnes la note suivante :

"Dans un entrefilet paru dans le *Giornale d'Italia* sous la rubrique: "Echos du Vatican", on insinue que le Saint-Siège aurait ordonné de laisser de côté la revendication du pouvoir temporel, pour soutenir de préférence l'indépendance du Souverain Pontife.

"Nous déclarons tout de suite qu'aucun ordre de ce genre ne nous est parvenu. D'autre part, cette question est restée et reste réservée au cours des ans et aux vicissitudes des événements.

"Nous aimons, à ce sujet, reproduire ici le passage suivant de la lettre adressée, le 15 juin 1887, par Léon XIII, de sainte mémoire, au cardinal Rampolla, son secrétaire d'Etat, passage très approprié au cas présent, et qui porte textuellement :

"Jusqu'à présent, l'unique moyen dont s'est servi la Providence pour sauvegarder, comme il convenait, la liberté des Papes a été leur souveraineté temporelle et dès que ce moyen manquait, les Pontifes étaient toujours persécutés, ou captifs, ou exilés, ou certainement dans des conditions de dépendance et en danger continu de se voir accluser à l'une ou l'autre de ces vicissitudes. Et toute l'histoire de l'Eglise est là pour l'attester."

"Telle est la pensée de Léon XIII, qui a été suivie par le Souverain Pontife régnant dans tous ses actes.

"Comme on le voit, il est impossible de scinder, pour le moment, les deux questions, puisque l'une s'identifie avec l'autre.

"Si quelqu'un avait des propositions à faire, qu'il les expose, et nous ne ferons pas difficulté de les discuter. Ce n'est pas à nous, il est vrai, qu'appartient la décision, mais une telle discussion pourrait servir à éclairer l'opinion publique, si souvent induite en erreur sur ce sujet."

L'*Univers* en reproduisant cette note en fait le commentaire suivant :

"Pour le moment, il n'y a rien de changé à Rome; le Saint-Siège y reste sous le régime du droit séculaire de la Papauté, contre lequel rien ne saurait prévaloir. C'est ce que dit la note de l'*Osservatore Romano*.

"Quoi qu'il arrive par la suite, il y a un principe certain, intangible, c'est celui de l'indépendance nécessaire du Saint-Siège pour le libre exercice du ministère apostolique. Le Pape, en effet, comme le disait dernièrement, en termes précis, un prêtre belge devant le Sénat du royaume :

"Le Pape est investi d'une juridiction qui s'étend à toutes les nations, attendu qu'il possède des sujets dans tous les pays du monde. Une autorité aussi grande et aussi universelle ne peut dépendre d'aucun gouvernement en particulier, sous peine d'exciter la défiance des autres et de compromettre les graves intérêts qui lui sont confiés.

"C'est ce que Pie X proclamait de nouveau, en répondant à une adresse du duc de Norfolk, président d'un pèlerinage anglais: "Quant à vous, monsieur le duc et à tous les membres de l'Union catholique de la Grande-Bretagne, je vous remercie pour le bien que vous avez fait, non seulement dans votre patrie, mais au monde entier, en défendant les indubitables droits du Siège apostolique à la pleine indépendance, reconnus par ses adversaires eux-mêmes quand ils ne sont pas dominés par leurs passions."

"Jusqu'ici, l'indépendance du Saint-Siège a été liée à son pouvoir temporel; même si elle venait à en être séparée, elle devrait, dans d'autres conditions, rester intacte. Il pourra arriver, par force majeure et du fait des hommes, que Rome cesse, un jour, d'être le chef-lieu des Etats pontificaux, mais elle devra toujours rester la capitale du monde catholique, dans la pleine et entière indépendance du chef de l'Eglise."

Avis important

1. — L'abonnement à la CROIX est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.
2. — Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.
3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la CROIX doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous adresser LUI-MÊME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION.

LE PACIFIQUE CANADIEN

TORONTO
à 9 05 a.m. et 10 p.m., à la gare Union.
Wagons-salon sur train du jour.
à 11.15 p.m. pour la gare de la rue Yonge.
Wagons-lits et à compartiments éclairés à l'électricité.

QUEBEC
à 9 a.m., à 1.30 p.m., à 5 p.m., à 11.30 p.m. Trains de luxe, sur le train de 5 p.m.
Wagons-salons-buffet.

OTTAWA
à 8.05 a.m., à 8.40 a.m., à 9.15 p.m., à 10.10 a.m., à 4 p.m., à 7.45 p.m., à 9.50 à 10.30 p.m.
Wagons-salon observatoires; wagon-lits au train de 9.50 p.m.

à Tous les jours. x Tous les jours, excepté le dimanche. x Le dimanche seulement.

BUREAU DES BILLETS
141-143, rue Saint-Jacques.—Téléphone Main 8125,
ou aux gares Viger et Windsor

LES

Vrais exploiters de l'ouvrier

Dites donc, messieurs du *Pays*, ce que vous entendez, par "pincer par nous-mêmes". Il n'y a, en Canada, que les *émancipés* qui n'ont pas le droit de penser par eux-mêmes, qui doivent penser par le cerveau du vénérable, et ce vénérable par le cerveau d'un Grand Orient, et ce Grand Orient par la cervelle d'un juif haut huppé, habilement dissimulé et agissant directement sous l'impulsion du diable, l'ennemi déclaré du genre humain.

Dans la province de Québec, messieurs, tout le monde est libre, les minorités sont traitées avec justice et bienveillance. Ce qui n'a pas lieu dans vos "provinces prospères" où coulent le lait et le miel, mais aussi où on a bien soin de cacher ses misères et ses grosses misères! Il est vrai qu'elles n'ont pas dans leur sein un groupe de vendus et de dévoyés pour les dénigrer et pour grossir leurs faiblesses! Cependant, dans ces provinces, il y a des parias, ce sont les catholiques, surtout les Canadiens français.

Sans doute, ici, en matière de religion et de morale, il faut penser par les enseignements de l'Eglise de Jésus-Christ; mais en dehors de cela, chacun pense comme il l'entend. Que les gens du *Pays* prouvent le contraire; qu'ils le prouvent par des arguments solides surtout par des exemples.

Questionnez nos industriels, nos hommes d'affaires, nos commerçants, etc., etc. Aucun ne vous répondra que l'Eglise met des entraves à leur action.

Il n'y a qu'un genre d'affaires que l'Eglise combat, ce sont les exploitations véreuses encouragées et patronnées par le *Pays*, celles qui ruinent l'ouvrier et gâtent nos populations: La vente des boissons, la tenue de certains théâtres.

etc. L'Eglise s'oppose à ces genres d'industries, parce qu'elle veut vraiment, sincèrement le bien de l'ouvrier!

L'opinion du juge que le *Pays* ne nomme pas, ne dit pas grand chose.

On sait que bien des jugements de certains juges ont besoin d'être réformés en cour supérieure et le sont en effet.

Notre mission providentielle, nous l'accomplissons, messieurs, et nous continuerons de l'accomplir aussi longtemps que nous resterons bons, sobres, vertueux, chrétiens, attachés à nos traditions; aussi longtemps que nous résisterons aux efforts insensés et vraiment scandaleux du *Pays* pour nous corrompre.

Lisez l'histoire, gens du *Pays*, car vous paraissez ne l'avoir jamais lue, et vous verrez que tous les grands empires sont tombés par les richesses qui les ont fait pourrir.

Rome a été puissante au temps de sa pauvreté.

Nous ne sommes pas riches, il est vrai, mais nous sommes forts! Nos adversaires, qui voient plus clair que les scribes du *Pays*, s'en aperçoivent bien trop. Aussi, voyez quels efforts ils déploient pour nous assimiler! Notre mission providentielle nous l'accomplissons par le débordement de notre population, son rapide accroissement. Que l'émigration étrangère cesse, c'est alors que nous pourrions juger de notre force, la toucher du doigt et que nous verrions nos adversaires, d'un bout à l'autre du Canada, faire entendre leurs jérémiades.

André CHAUVEAU.

sition du gouvernement, dit-il, est une insulte à la Chambre.

Le capitaine Craig, unioniste, député de East Down, dit:

"Les partisans du gouvernement sont actuellement dans des circonstances étranges. Un changement de gouvernement dans l'état actuel de la politique internationale — si c'est là la raison pour laquelle les ministres se cramponnent à leurs portefeuilles — aura l'appui tout entier du parti unioniste."

Il proposa alors l'ajournement, qui fut défilé par une majorité de 327 à 218. C'est alors que le tumulte éclata. Sir Frederick Banbury proposa qu'on ne pouvait renverser une décision de la Chambre à la session durant laquelle elle avait été adoptée:

"Les seules alternatives qui restent au gouvernement sont: la résignation ou la dissolution. Tout le respect que nous avons pour les membres du cabinet est de les voir s'asseoir vis-à-vis de nous et de les entendre grogner comme des traitres. Le gouvernement n'est qu'un cirque conduit par des rebelles. Tout ce que peuvent de mieux les députés de l'Ulster, c'est de se rendre dans leurs divisions et de faire des préparatifs pour résister au Home Rule."

Lewis Harcourt, secrétaire d'Etat des colonies tenta de parler. Il se tint debout pendant plusieurs minutes. Chaque phrase qu'il prononça se perdit dans les interruptions des unionistes et dans les cris de dérision à l'adresse de Lloyd George. Finalement, il reprit son siège.

Le procureur-général, sir Rufus Isaacs, ne fut pas plus heureux que Harcourt.

Henry Page Craft, unioniste de Chesham, déclara: "Le nom du gouvernement est une punition dans la ville de Londres". Il faisait ainsi allusion à certains scandales financiers. L'orateur ajourna alors la Chambre pendant une heure.

Lorsque les députés revinrent, le tumulte continua.

Sir Edward Carson cria en quittant son siège qu'il n'y aurait plus de séance de la Chambre actuelle.

L'orateur demanda inutilement l'ordre et à la fin il cria: "Je déclare qu'une séance de désordre a eu lieu, et j'ajourne la Chambre jusqu'à demain".

Les unionistes applaudirent à outrance. Les membres du cabinet restèrent à leur fauteuil. Pas un ne quitta la salle des séances.

Du côté gauche, il y eut un grand bruit. Un bras se leva et un document traversa l'espace qui sépare les pupitres. M. Asquith fut frappé à l'épaule. Un paquet d'ordres du jour s'abattit sur le groupe de ministres.

M. Asquith indigné et pâle de colère fit face à l'attaqué. L'air était rempli de papiers et de chapeaux. A la fin, le premier ministre se retira sous les cris des unionistes.

LE R. P. ALFRED PAMPALON

La translation des restes du Rév. Père Alfred Pampalon, dont la cause en canonisation est en bonne voie, a eu lieu le 13 du courant de l'un des caveaux de la basilique de Sainte-Anne de Beaupré à la chapelle commémorative, érigée à Sainte-Anne, il y a quelque temps.

Sur le tombeau du futur saint canadien on lit entre autres inscriptions: "Ici est le lieu de sépulture légitime du serviteur de Dieu, Alfred Pampalon." S. G. Mgr Bégin présidait la cérémonie.

LES PREDICANTS DE LA REVOLTE

Il nous semble qu'il est grand temps que la police descende dans les ateliers de J.-Jacques Rousseau et dans le taudis du père Duchêne pour y mettre l'ordre! Car du train qu'on va en cette géenne des bureaux du *Pays*, on aura bientôt gâté, perverti l'esprit de la jeunesse!

Il n'y a que la *Truelle* de M. Langlois qui soit capable de prêcher la révolte aux jeunes et de se moquer de ceux qui promettent respect et soumission à leurs supérieurs légitimes. Aux bureaux de cette piètre petite feuille, on est fou de malice! Il faut, à tout prix, que cette campagne éhontée cesse!

Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère du Tout-Puissant; disant Jean aux Phariséens hypocrites, prélecteurs et modèles de ceux de la *Truelle*! Race de vipères du *Pays*, qui vous a donné la mission de gâter et de pervertir nos fils?

Et ces gens orient aux réformes scolaires!

Nous avons vu bien des petites misères, voire même des grandes parfois. — Nous avons connu des individus qui ne valaient pas grand chose, mais jamais, au grand jamais, personne, n'avait jamais osé prêcher publiquement la révolte aux enfants!

A. SICARD.

Baptiste

Le *Pays* fait dire à Baptiste d'énormes sottises. Il calomnie Baptiste, car Baptiste n'est pas sot ni voyou.

Il faut voir avec quel mépris, ce journal traite Baptiste, c'est-à-dire, le paysan; et cependant il se dit l'ami de l'ouvrier, du cultivateur, de l'homme du peuple. Pour ses caricatures, pour symboliser, selon ses idées étroites, le simplet, le naïf, le badeau, il se sert de l'homme du peuple, de Baptiste, qui, à Dieu merci, a conservé sa foi, et respecte l'Eglise, la religion et son curé; Baptiste, l'homme sans ambition qui se contente du peu qu'il a, parce qu'il attend une autre vie.

En un mot, le *Pays* injurie au patriote, au bon chrétien, à l'homme de bon jugement, invariablement attaché aux principes religieux qu'il a puisés sur les genoux de sa mère. Voilà pourquoi, Baptiste est devenu un point de mire, un objet de mépris pour les renégats, les exploiters du *Pays*. Ces gens-là se croient bien habiles, bien rusés, ils se trompent énormément, ils sont beaucoup plus méchants que rusés!

Pierre LEMOINE.

LE HOME RULE

La langue de l'Irlande

La discussion à la Chambre des Communes anglaises, du projet de loi sur le Home Rule a porté sur la question des langues: anglaise et gaélique. Une des manifestations de la renaissance irlandaise consiste dans la culture de la langue gaélique, la langue nationale de l'Irlande, d'origine celtique, opposée à l'anglais, la langue du conquérant. Les adversaires du Home Rule craignent que l'institution d'un Parlement irlandais ne favorise la renaissance de la langue nationale. C'est pourquoi M. Malcolm, de l'opposition, a présenté un amendement stipulant le maintien de l'anglais comme seule langue officielle du Parlement, des tribunaux et de l'administration en Irlande.

Cet amendement a été repoussé par 109 voix de majorité.

M. Birrell, le secrétaire pour l'Irlande, a combattu l'amendement au nom du raisonnement suivant: si la langue irlandaise devenait la langue du peuple irlandais, en général, il serait vain de stipuler que la langue du peuple irlandais ne devrait pas être parlée dans le Parlement de l'Irlande; si, au contraire, cette langue reste confinée parmi une faible partie de la population, il n'y a aucune probabilité qu'on veuille jamais en faire une langue officielle pour le Parlement, les tribunaux et l'administration. Il a indiqué que, en 1891, il y avait en Irlande 38,192 personnes ne parlant que le gaélique; en 1901, 20,593; en 1911, 16,875. Aux mêmes dates, le nombre des personnes parlant anglais et gaélique était respectivement de 642,000, 620,000 et 565,573. La connaissance de la langue gaélique semblait donc diminuer, lorsque prit naissance la Ligue gaélique. M. Birrell a défendu cette ligne contre le reproche de poursuivre des fins révolutionnaires, et a signalé que tous les grammairiens se montraient enthousiastes de la langue gaélique. Il a indiqué que c'était d'ailleurs une tendance de l'époque actuelle de faire revivre des langues qui paraissent mourir. Quand il était enfant, on ne parlait que français à Bruxelles. Aujourd'hui, le flamand y est langue nationale, au même titre que le français.

M. Bonar Law, le chef de l'opposition, a soutenu l'amendement Malcolm, au nom des populations anglaises de l'Ulster. Comme elles n'apprennent jamais l'irlandais, quoi qu'il advienne de cette langue parmi les Irlandais, le fait d'admettre les deux langues sur pied d'égalité porterait préjudice aux habitants de l'Ulster.

Une dépêche que nous venons de recevoir, nous apprend que, sur le bill du Home Rule, le cabinet Asquith a été défilé le 11 du courant par un vote de 228 contre 206, au comité des bills publiés. Une motion du premier ministre demandant la mise à l'étude du bill a été ajournée.

S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal est de retour de l'Ouest. Sa Grandeur a fait un bon voyage.

A la *CROIX*, nous nous chargeons de tous les travaux d'imprimerie, depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Les commandes qu'on nous donne par la maille sont remplies aussi bien que celles qu'on vient nous porter.

La Guerre

Les Bulgares sont les maîtres de tout le territoire turc autour de Constantinople et on s'attend, d'une heure à l'autre, à voir la capitale tomber entre leurs mains.

L'ARMISTICE

On dit que la réponse des puissances, à la demande de médiation faite par la Turquie, est parvenue à Constantinople.

Une dépêche de Budapest (Hongrie) se lit ainsi: "Les journaux de Budapest publient des dépêches de Vienne annonçant que la situation s'améliore."

Le docteur S. Danoff, président de la Chambre des députés de Bulgarie, a dit avant de quitter Budapest, qu'il était parfaitement content du résultat de sa mission.

La Sublime Porte a appris que les puissances avaient donné à leurs représentants, dans les Etats balkaniques, l'ordre de communiquer la demande de médiation faite par la Turquie, en vue d'obtenir un armistice et conclure un traité de paix.

NOUVELLE DE L'ARMISTICE CONFIRMÉE

On confirme la nouvelle que la Porte est entrée en négociations directes avec les Bulgares pour conclure un armistice. Nazim Pacha, commandant en chef, a reçu des instructions d'entrer en communication avec les généraux bulgares. Il a envoyé un délégué aux quartiers généraux de ces derniers.

La Porte semble être résolue à ces procédures, car, d'un côté, les Puissances tardent trop à répondre à sa proposition de médiation, et, d'un autre côté, cette proposition a occasionné trop de divergence d'opinion en Europe.

Dans les cercles officiels, on prétend que la Turquie ne veut pas aggraver les embarras actuels des nations européennes.

On croit que seulement quatre Puissances consentent à prendre part à la médiation et deux, probablement l'Autriche et l'Allemagne, s'abstiennent d'y participer.

Vu les circonstances, la Porte a décidé d'en appeler directement à son principal ennemi, la Bulgarie, et on a tout lieu de croire qu'elle fera de même pour négocier la paix.

DEUX MILLE MORTS

On annonce que 35,000 Turcs ont été engagés dans la bataille de Yimidje contre les Grecs. Ils avaient 42 gros canons. Leurs pertes se chiffrent à 2,000 morts, 500 prisonniers et 22 canons capturés. Les Grecs ont eu 500 morts et blessés, dont 15 officiers.

APPEL SIGNIFICATIF

Tous les officiers autrichiens appartenant à la réserve et qui sont actuellement en Suisse, ont reçu l'ordre de partir pour Vienne. Un train spécial les portera dans la capitale de leur pays.

LA GUERRE DEVENDRAIT GÉNÉRALE

Un câblogramme de Londres à l'Américain dit: "La Russie se prépare à la guerre. Elle mobilise ses troupes. Dans les arsenaux et le Commissariat, on travaille jour et nuit. Elle se prépare à faire sa part avec ses alliés de la Triple Entente si la situation austro-serbe aboutit à une guerre générale."

L'Autriche a présenté un court ultimatum à la Serbie, et refuse en même temps d'entamer des négociations qui pourraient se prolonger. Les représentants de l'Italie et de l'Autriche, à Belgrade, ont soumis leurs demandes au premier ministre serbe, M. Pachitch qui a refusé de les prendre en considération; M. Pachitch est parti immédiatement pour Uskub afin de consulter le roi Pierre.

La situation s'assombrit. Les diplomates s'accordent à dire que si vraiment la Russie insiste pour que la Serbie ait un port sur l'Adriatique, la guerre est inévitable, car l'Autriche est absolument déterminée à ne pas permettre cela.

LE BEAU-PÈRE ET LE GENDRE

Au moment où l'Europe s'inquiétait de la mobilisation du Monténégro, à la veille de la déclaration officielle de la guerre, le roi d'Italie, qui a des liens particulièrement étroits avec le roi Nicolas de Monténégro, puisqu'il est son gendre, lui communiqua ses craintes et lui donna d'affectueux conseils de prudence et de sagesse dans une lettre fort amicale dont nous n'avons pas le texte, mais dont nous certifions l'envoi.

La réponse du beau-père au gendre, nous ne pouvons pas davantage la reproduire mot à mot, mais nous sommes certains de pouvoir affirmer que la lettre du roi Nicolas de Monténégro au roi Victor-Emmanuel se résume ainsi:

"Tu as envoyé plus de cent mille hommes en Afrique pour conquérir la Lybie qui ne t'appartenait pas, et tu voudrais m'empêcher de revendiquer ce que la Turquie me doit depuis trente-quatre ans, en vertu du traité de Berlin!"

Inutile d'ajouter que, par sa forme intime et enjouée, cette missive familiale n'était pas destinée à la publicité.

Nous la donnons, cependant, sans hésiter, parce qu'elle est une preuve réelle des efforts que le roi Victor-Emmanuel a tentés jusqu'à la dernière heure pour empêcher, tandis qu'il traitait de la paix avec la Turquie, l'invasion des frontières ottomanes par les troupes du roi Monténégro.

Ses efforts ont été vains.

PROGRÈS DU CATHOLICISME

dans la plupart des pays protestants

En Allemagne, il y avait, en 1800, moins de 10,000,000 de catholiques. En 1903, on en comptait 20,380,000. Des églises et des paroisses nouvelles surgissent de toutes parts, principalement dans les grandes villes. A Berlin, elles se sont multipliées depuis quelques années. Le Centre reste la forteresse imprenable. Le congrès des catholiques allemands marque de plus en plus la marche ascendante du catholicisme et son action religieuse et sociale dans toutes les classes de la population et dans tout l'Empire.

En Hollande, en 1800, il n'y avait que 300,000 catholiques, pas d'évêques et peu de prêtres. Le recensement de 1907 compte 1,822,000 catholiques, avec 3,758 prêtres, 1 archevêque, 4 évêques et 18,825 religieux. En moins de 20 ans, de 1832 à 1871, on a dépensé 120 millions pour la construction d'églises. En 1904, les Hollandais avaient au gouvernement 3 ministres catholiques sur 8, 25 députés et 18 sénateurs, 42 journaux quotidiens ou hebdomadaires et 43 revues.

En 1800, il n'y avait pour ainsi dire pas de catholiques ni en Danemark, ni en Suède, ni en Norvège. Il y a maintenant en Danemark, 2,910 catholiques, avec une moyenne de 30 à 40 conversions par an. En Suède, il y a 2,800 catholiques, et en Norvège, 2,500, avec une centaine de conversions par an.

Chacun sait combien nombreuses sont les conversions en Angleterre. Les raisons de ce mouvement sont multiples: l'une des principales se trouve sans doute dans le fait que le protestantisme anglais, par ses dogmes et sa hiérarchie, était demeuré malgré tout beaucoup plus rapproché du catholicisme que le protestantisme suisse ou allemand.

De 1800 à 1907, sans compter l'Irlande, presque entièrement catholique, on a vu, en Angleterre, le nombre des catholiques s'élever de 120,000 à 2,180,000 avec 21 évêques, 4,166 prêtres, 2,071 églises. Les conversions, fruit ordinaire de l'étude et des convictions individuelles, ont lieu surtout dans le clergé protestant et parmi la société cultivée. Ainsi, depuis 1899, on a vu passer du protestantisme au catholicisme, 416 ministres, 417 membres du Parlement, 205 officiers de marine, 162 liturgistes, 129 juristes, 60 docteurs en médecine, 66 membres de l'aristocratie. Il y a maintenant, y compris les Irlandais, 82 députés catholiques au Parlement anglais, 41 à la Chambre des lords et 20 conseillers de la Couronne. Des statistiques donnent pour les 60 dernières années une moyenne de 10,000 conversions par an.

Si, passant les mers, nous abordons en Australie, nous y constatons de merveilleux progrès. Le catholicisme n'y existait pas en 1818. Le gouvernement anglais y faisait opposition. En 1820, la liberté des cultes fut accordée. Deux missionnaires irlandais allèrent y prêcher la foi catholique. Aujourd'hui, après un siècle à peine, il y a 1 million 600,000 catholiques, avec 3 archevêques, 14 évêques, 1,400 prêtres, 5,500 religieux, 35 collèges, etc.

Dans les Etats-Unis, en 1808, il y avait 10,000 catholiques, 50 prêtres et un seul évêque. Il y a maintenant 12,587,079 catholiques, 16,500 prêtres, 1 délégué apostolique, 3 cardinaux, 13 archevêques, 88 évêques. On compte 13,201 églises, dont 366 fondées l'année dernière.

Dans la liste des convertis, on trouve un évêque protestant, 327 ministres, 3 rabbins, 12 diaconesses, etc.

CANALEJAS ASSASSINE

Don José Canalejas, premier ministre d'Espagne, a été assassiné le 12 novembre par un anarchiste nommé Manuel Lardinas, au moment où il entrait au parlement espagnol.

La cause de cet assassinat n'est pas encore déterminée. On l'attribue à l'affaire de Barcelone qui a conduit Ferrer à la peine capitale, peine capitale que Canalejas, sous la pression du peuple espagnol, n'a pas cru devoir suspendre. Ce serait donc la vengeance d'un anarchiste contre un frère, qui n'aurait pas su couvrir alors de sa protection les révolutionnaires de Barcelone.

A Rome, le cardinal Merry del Val apprit l'attentat au Souverain Pontife qui, après avoir exprimé son horreur, dit:

"C'est le résultat d'avoir voulu chasser la religion du pays le plus catholique."

Sa Sainteté s'est alors agenouillée et a prié pour le salut de l'Espagne.

Le règne de la "Truelle"

Il est temps, a dit Langlois au Club de Réforme, d'engager la bataille définitive contre le contrôle de l'Eglise en matière scolaire.

Comprend-on maintenant la campagne d'écœur contre l'Université Laval, nos collèges et nos communautés religieuses? Voit-on où il veut en arriver avec son école obligatoire, sa gratuité et son uniformité?

A la place de nos directeurs de collèges, de nos maîtres chrétiens, de nos évêques, nous mettrons Langlois, Gonzalves et compagnie à la direction de l'éducation! Au lieu de suivre l'enseignement des papes, nous suivrons celui des *Trois-Points*; à la place de la houlette, nous installerons la *Truelle*; le triangle sera substitué à la croix; les décrets de Langlois primeront sur les décrets des papes!... Au lieu de l'Eglise du Christ, ce sera l'Eglise de Satan qui régnera! Quelle belle boutique nous aurons alors.

J.-A. D.

Mgr l'Archevêque d'Ottawa a célébré, le 13 du courant, le 69e anniversaire de sa naissance.

Sir Cecil-Arthur Spring Rice succède à sir James Bryce comme ambassadeur anglais aux Etats-Unis.

M. Doyon, agent d'immeubles, conteste à M. Louis Coderre le mandat de député d'Hechelaga aux Communes.

Les Anglais s'excitent

La discussion du bill du Home Rule aux Communes anglaises menace de tourner au tragique.

Le gouvernement Asquith, après avoir subi quelques échecs au comité des bills publics, sur cette question, comme nous le disons ailleurs, a été l'objet, le 13 du courant, d'un assaut formidable à la Chambre des députés.

C'était à propos de l'amendement de sir Frederick Banbury, oppositionniste, réduisant à douze millions et demi, la somme de trente millions que le bill original accordait au gouvernement irlandais et que la Chambre avait voté.

Le premier ministre Asquith demanda que cet amendement fut rescindé, nonobstant tout ordre du jour et que l'ordre de la Chambre, au sujet du Home Rule, prit effet comme si cet amendement n'avait pas été voté.

C'était pratiquement faire recommencer la discussion du bill où l'amendement avait été proposé.

Andrew Bonar Law, chef de l'opposition, se leva immédiatement et s'enquit s'il y avait des précédents analogues à la manière d'agir du gouvernement et si cette manière de procéder ne mettait pas en danger la régularité de la discussion qui se fait en Chambre.

Au milieu des applaudissements de la gauche, l'orateur répondit qu'il ne trouvait aucun précédent pour rescinder une décision de la Chambre durant la discussion d'un projet de loi. Quant à la question de savoir si cela mettait en danger les privilèges de la Chambre, c'est là une question qui doit être subjective à tout membre.

Il s'ensuivit une longue discussion sur le droit parlementaire, puis M. Asquith se leva et dit qu'aucun avis n'avait été donné de l'amendement proposé par sir Frederick Banbury, et que cette discussion fut très brève. Il est dans le doute si les députés des deux côtés de la Chambre ont apprécié son importance. Cette motion réduirait considérablement la somme que l'on se proposait d'accorder au gouvernement irlandais.

"Si la décision votée lundi demeure, dit le premier ministre, après reconsidération, il sera impossible pour le gouvernement d'aller plus loin avec le bill. Il y a deux raisons pour cela. D'abord, un coup mortel aurait été porté..."

M. Bonar Law:—a été...

M. Asquith:—... aux arrangements financiers du bill. Ensuite, je suis fortement d'avis qu'un bill adopté par cette Chambre devrait recevoir, sur tous les points importants, l'assentiment de la majorité de la Chambre des Communes."

M. Asquith fit remarquer alors que la semaine dernière, le gouvernement avait une majorité de 121 sur une motion analogue à celle proposée par sir Frederick Banbury. Il est d'avis qu'il y a des précédents dans sa manière de voir.

M. Bonar Law répondit que la règle établie était qu'une décision de la Chambre ne pouvait être rescindée. La propo-